

Parc national de Port Cros

Orientation 2.6 Préserver les milieux de l'interface terre-mer

L'interface terre-mer concentre un ensemble très large d'habitats d'intérêt régional, national ou communautaire. Ils se caractérisent par la diversité de leurs situations, de leurs expositions, de leurs substrats, meubles ou rocheux, ainsi que par la diversité des espèces animales et végétales qu'ils renferment. Restaurer, protéger et développer une trame d'interface terre-mer permettra de renforcer les réservoirs de biodiversité littoraux (en particulier les habitats de plage et d'arrière plage et les habitats des falaises littorales) et marins. Ainsi la charte prend en considération de manière particulière ces milieux soumis aux pressions de conditions climatiques, hydrologiques et anthropiques très fortes.

4 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
2.6.1 Organiser le réseau de sentiers littoraux en évitant le morcellement des maquis et en juxtaposant des zones de quiétude terrestre et marine.	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique aux porteurs de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage (sentier du littoral) sauf pour les communes de TPM 	<ul style="list-style-type: none"> • Intercommunalités (TPM : compétence sentier du littoral) • DDTM • animateurs/ Opérateurs Natura 2000 • CELRL, CG83, PREMAR, CDP
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4859

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 00:21